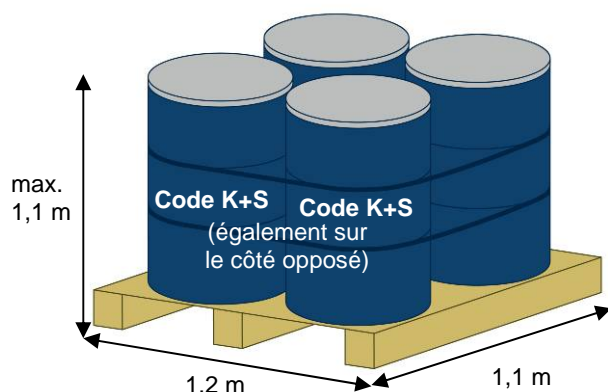


Palette de fûts en tôle d'acier



La palette et les fûts ne doivent présenter aucun dommage et leurs côtés extérieurs doivent être propres, les fûts doivent être fermés de manière étanche.

<p>Palette de fûts</p> <ul style="list-style-type: none"> - les fûts en tôle d'acier ne sont acceptés qu'en groupe nommés palette de fûts - une palette de fûts est composée généralement de 4 fûts en tôle d'acier ayant la même hauteur et étant disposés sur une palette - hauteur totale maximum 1,1 m 	<p>Marquage</p> <ul style="list-style-type: none"> - marquage durable avec « code K+S » (pas d'autocollants) - sur tous les fûts - hauteur de caractères au moins 10 cm - visible sur le côté soulevé par la gerbeuse à fourche (pas sur le couvercle) - éventuellement marquage suivant ADR et GefStoffV (règlement sur les matières dangereuses)
<p>Sécurisation de la palette de fûts</p> <ul style="list-style-type: none"> - 2 feuillards en acier ou en plastique présentant la même charge de rupture - chacun d'un largeur d'au moins 25 mm 	<p>Fûts</p> <ul style="list-style-type: none"> - 4 fûts en tôle d'acier d'environ 200 litres - matières dangereuses homologuées suivant ADR - avec revêtement ou sache intérieure en polyéthylène (0,2 mm d'épaisseur), fermé hermétiquement (exceptions possibles dans le cas de déchets introduits chauds)
<p>Palette du stockage souterrain (UTD)</p> <ul style="list-style-type: none"> - largeur 1,2 m, profondeur 1,1 m - palette simple entrée sur le côté de 1,2 m - plancher complet 	<p>Couvercle</p> <ul style="list-style-type: none"> - amovible - bague élastique de fermeture orientée vers l'extérieur avec goupille de sécurité - il ne faut pas dépasser la masse brute admissible par fût